Barème particuliers - 2024 n° 08 - 01/07/2024



Le délai de validité d'une proposition commerciale est de 15 jours

Crédit immobilier en EUR

		Barème préférentiel PREMIUM ① JEUNES ②	Barème standard	Barème in fine
	≤ 7 ans	4,05%	4,30%	4,80%
	≤ 10 ans	4,20%	4,45%	4,95%
	≤ 12 ans	4,30%	4,55%	5,05%
	≤ 15 ans	4,30%	4,55%	5,05%
Taux mini par durée	≤ 18 ans	4,30%	4,55%	
	≤ 20 ans	4,30%	4,55%	
	≤ 22 ans	4,35%	4,60%	
	≤ 25 ans	4,40%	4,65%	
	≤ 30 ans	4,50%	4,75%	

① Barème PREMIUM : client ou prospect avec des revenus ≥ 75 K€ ou avec une épargne résiduelle en CEGEE après opération ≥ 75 K€

PRÊT RELAIS : le taux du prêt principal s'applique au prêt relais

PRÊT RELAIS SEC : le taux du barème standard sur 15 ans s'applique à tout prêt relais sec

Dérogations applicables par niveau métier(1)

		non-sociétaire	sociétaire
Taux de crédit	GC	-0,10%	-0,20%
dérogations	DA	-0,20%	-0,30%
maximales non cumulables	DR - DT	-0,40%	-0,50%
cumulables	DM	toute dérogation	

Frais de dossier	standard	1% du capital emprunté
	GC	dossier optilead minimum 700 \in - dossier non optilead minimum 1.000 \in
riais de dossiei	DA	dossier optilead minimum 600 \in - dossier non optilead minimum 900 \in
	DR - DT	minimum 0 €

Clause d'exonération d'IRA	standard	3% du capital restant dû limité à un semestre d'intérêts
	GC	pas de dérogation
	DA	exonération des IRA dans la limite de 500 €
	DR - DT	exonération des IRA dans la limite de 3.000 €
	DM	exonération globale des IRA

Assurance des emprunteurs	standard	Contrat CNP-BPCE Vie ou délégation partenaire référencé BPCE ⁽²⁾ à hauteur de minimum 100% sur le(s) emprunteur(s)
	GC	pas de dérogation
	DA	Ecureuil ADE Services uniquement sur un emprunteur à condition que l'autre soit assuré à 100% par le contrat CNP-BPCE Vie
	DR - DT	toute dérogation

² Barème JEUNES : client ou prospect âgé jusqu'à 30 ans inclus (un des emprunteurs doit respecter cette règle)

⁽¹⁾ le regroupement des métiers est détaillé dans le référentiel des dérogations commerciales disponible dans la rubrique des commerciaux (2) la liste des assurances partenaires référencées par BPCE est disponible dans la rubrique des commerciaux (crédits / l'assurance des emprunteurs / ADE externe)

Seuils de l'usure

Crédits immobiliers			Prêts d'une durée inférieure à 10 ans	4,60%
		Prêts d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans	6,13%	
		Prêts d'une durée de 20 ans et plus	6,16%	
		Prêts à taux variable		5,97%
		Prêts-relais		6.77%

Majorations selon notation Bâle II

PD - Probabilité de Défaut : c'est la probabilité de défaillance d'un client à un an

Gradation de la tar de la note l	Majoration sur le barème standard		
NIA	PD	baronio otaridara	
[1-6]	≤ 2,738%	0,00%	
[7]	4,448%	+0,20%	
[8]	11,733%	+0,30%	
[9]	30,950%	+0,30%	
[10]	50.268%	+0.50%	

LGD - Loss Given Default sur le crédit immobilier : c'est la perte moyenne subie par la CEGEE en cas de passage en défaut du crédit après réalisation des garanties

	Prêts immobiliers locatifs	Garantie CEGC	13,30%
		Autres garanties (hypothèques, garanties financières, autres Organismes de Cautionnement Mutuel)	36,60%
		Sans garantie	36,60%
% perte moyenne	Prêts immobiliers non locatifs	Garantie CEGC / taux apport > 20%	8,10%
subie CRD		Garantie CEGC / taux apport ≤ 20%	10,10%
		Hypothèque et PPD* / taux amortissement > 25%	14,90%
		Hypothèque et PPD* / taux amortissement ≤ 25%	21,40%
		Garanties financières	13,90%
		Autres Organismes de Cautionnement Mutuel	9,70%

^{*} PPD : Privilège de Prêteur de Denier